****

**CONDITIONS SANITAIRES LYCEE**

**Accueil des élèves à partir du 02 septembre 2020**

**Le principe est celui de l’accueil de tous les élèves, à tous les niveaux et sur l’ensemble du temps scolaire.**

***Les encarts évoquent les spécificités qui s’appliquent à l’internat***

*Le jour de la rentrée, un temps sera consacré à la présentation et l’explication des dispositions sanitaires au sein de l’établissement et de l’internat. Le protocole sanitaire général s’applique dans son intégralité.*

**PREALABLE : Responsabilité des familles - Responsabilité de chacun**

**Si, pendant la semaine à l’internat l’élève présente des symptômes évoquant la Covid-19 les parents en seront immédiatement informés et viendront récupérer leur enfant. Les familles de la chambre de l’élève seront également informées.**

Les parents d’élèves jouent un rôle essentiel. Ils s’engagent à ne pas mettre leurs enfants à l’école, au collège ou au lycée en cas de fièvre (38 °C ou plus) ou en cas d’apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez l’élève ou dans sa famille. De même, les élèves ayant été testés positivement au SARS-Cov2, ou dont un membre du foyer a été testé positivement, ou encore identifiés comme contact à risque ne doivent pas se rendre dans l’école ou l’établissement scolaire. Ils en informent le directeur ou le responsable d’établissement. Les personnels doivent s’appliquer les mêmes règles. L’accès des accompagnateurs aux bâtiments scolaires n’est pas interdit. Il doit néanmoins se limiter au strict nécessaire et se faire après nettoyage et désinfection des mains. Ils doivent porter un masque de protection et respecter une distanciation physique d’au moins un mètre.

**PROTOCOLE SANITAIRE**

Toutes les dispositions présentées ci-après s’appuient sur le protocole sanitaire des écoles et établissements scolaires mis à jour le 26 août 2020.

# Gestes barrières : lavage des mains

Le lavage des mains est essentiel. Il consiste à laver à l’eau et au savon toutes les parties des mains pendant 30 secondes.

**Nettoyage des mains et lavage des mains :**

**- 1 bouteille de gel hydroalcoolique à chaque entrée de dortoirs,**

**- 1 bouteille de gel hydroalcoolique à chaque salle d'étude +foyer + salle multimédia**

De plus, l’établissement dispose de solution hydroalcoolique en quantité suffisante pour les personnels et les élèves afin de permettre un lavage des mains régulier.

Des flacons de solution hydroalcoolique sont disposés à l’entrée de chaque salle de classe, dans les espaces de vie scolaire (études, CDI, self, etc.).

A noter que le lavage des mains (eau + savon) est systématique à l’entrée du self.

# Gestes barrières : port du masque

**Pour les personnels**

Le port d’un masque « grand public » est obligatoire en présence des élèves et de leurs responsables légaux ainsi que de leurs collègues, tant dans les espaces clos que dans les espaces extérieurs.

**Pour les élèves**

Le port d’un masque « grand public » est obligatoire :

* dans les espaces clos (salles de classe, études, CDI, etc.)
* dans les espaces extérieurs : cours, préau,
* lors des déplacements

**Pour la journée, il convient de prévoir deux masques, et trois quand il y a la pratique de l’EPS**.

Le deuxième masque sera protégé dans une pochette individuelle ; **le masque sera changé après le repas.**

Les accompagnants d’élèves en situation de handicap (AESH) porteront systématiquement un masque et une visière.

**Il appartient aux parents de fournir des masques à leurs enfants** ; les familles qui rencontrent des difficultés doivent se faire connaitre auprès de l’établissement.

**Les familles doivent prévoir le nombre suffisant de masques pour la semaine : 3 par jours, 4 les jours avec EPS soit 17 masques pour la semaine**

# Distanciation physique / brassage des élèves et cours quotidiens

La distanciation physique n’est pas obligatoire dans les espaces clos lorsqu’elle n’est pas matériellement possible ; dès lors les élèves seront réunis au sein de leur groupe classe ou groupe d’option quand c’est le cas.

La limitation du brassage entre groupe d’élèves n’est pas obligatoire, les élèves se déplaceront dans les salles de classe, étude ou CDI selon leur emploi du temps.

le masque est obligatoire pour tous les déplacements (couloirs, salle télévision, foyer, salles d'étude, salle multimédia...) mais non obligatoire dans les chambres

# Le Self : même protocole pour le petit déjeuner et le diner pour les internes

* lavage des mains systématique à l’entrée du self (eau + savon), masque porté
* la ligne de self classique est mise en place à l’exception du bar à salade
* les élèves sont installés selon les indications des surveillants de salle afin de fluidifier la circulation et permettre le nettoyage des tables après chaque service.
* à la fin du repas, l’élève doit remettre le masque afin de circuler dans le self et débarrassage du plateau
* après le repas, l’élève prendra donc le temps de se laver les mains et changer le masque.

Pour une meilleure gestion du flux des élèves au self, de légères modifications des emplois du temps concerneront les cours certains jours, certaines classes.

* **Education Physique et Sportive**

Les cours d’EPS se dérouleront normalement. L’utilisation des vestiaires dépendant des dispositions communales, les familles seront informées ultérieurement des modalités retenues.

* **locaux et matériels :**
* nettoyage des sols et grandes surfaces : une fois par jour
* nettoyage désinfectant des surfaces les plus fréquemment touchées (poignées de portes, rambardes d’escalier) : deux fois par jour
* la ventilation des salles : les fenêtres resteront à moitié ouvertes toute la journée
* l’accès aux jeux extérieurs, aux bancs, aux espaces collectifs est autorisé. Les objets au sein d’une même classe peuvent être partagés.